



Secteur d'intervention ESA d'Aurillac

- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
- Communauté de Communes (CC) de la Châtaigneraie Cantalienne
- Communauté de Communes (CC) Cère et Goul en Carladès
- Communauté de Communes (CC) du Pays de Salers (cantons de Jussac et St Cernin)

### ESA

50, avenue de la République BP 229 15002 Aurillac cédex

Tél. 04 71 46 56 56 Poste 34270 / 06 78 06 10 68

Mail : [ssiad@ch-aurillac.fr](mailto:ssiad@ch-aurillac.fr)

**Horaires :** Lundi, Mercredi et Vendredi 8h30-16h,  
Mardi et Jeudi 8h30-16h30

CENTRE HOSPITALIER  
HENRI MONDOR  
AURILLAC



## EQUIPE DE SOINS D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (ESA)

Suivi des personnes atteintes de  
la maladie d'Alzheimer ou de  
maladies apparentées.



## L'ÉQUIPE

- Une cadre de santé
- Une ergothérapeute :  
Gestion des demandes d'admission et des admissions, évaluation (cognitive, motrice, environnement et habitudes de vie), définition d'objectifs et de moyens thérapeutiques
- Une Assistante de Soins en Gériatrie (ASG) : mise en œuvre des activités thérapeutiques, transmissions
- Se déplace au domicile du bénéficiaire.

### PLAN ALZHEIMER 2008/2012

Notre équipe a été créée en 2011 suite au Plan Alzheimer. Nous sommes formées aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou présentant des troubles apparentés.

### Quelques exemples d'activités thérapeutiques

- Reprise des activités du quotidien importantes pour la personne aidée (cuisine, jardin, loisirs,...)
- Jeux de société (mémoire, logique, langage...)

Après un bilan réalisé en début de suivi avec détermination d'objectifs concertés avec le bénéficiaire et/ou son/ses aidant(s)

### **Durée de prise en soins :**

**15 séances** d'une heure en moyenne sur 3 mois environ avec un rythme d'une fois par semaine. Le renouvellement des séances peut être prescrit une fois par an.

Un compte-rendu écrit, réalisé par l'ergothérapeute, sera adressé au médecin traitant à la suite du suivi par l'ESA.

## **BÉNÉFICIAIRES**

**Sur prescription médicale** de votre médecin traitant ou d'un médecin gériatre, psycho-gériatre ou neurologue

### **Personnes vivant à domicile :**

- atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladie apparentée
- présentant des troubles cognitifs associés à des troubles du comportement

Interventions **prises en charge à 100%** par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

## OBJECTIFS

### Pour le bénéficiaire

- Valoriser et favoriser la participation à des activités significatives pour le bénéficiaire
- Stimuler les fonctions cognitives
- Prévenir les complications et les troubles du comportement
- Maintenir et/ou améliorer la participation aux activités quotidiennes
- Stimuler l'activité gestuelle et motrice
- Contribuer à l'amélioration du bien-être

### Pour l(e)s aidant(s)

- Conseiller pour l'adaptation de l'environnement matériel et humain
- Conseiller sur les attitudes à privilégier
- Informer sur la maladie et ses conséquences dans la vie quotidienne

### Pour les autres professionnels

- Travailler en collaboration avec les professionnels médicaux, paramédicaux, sociaux, les structures médico-sociales et spécialisées, assurer un relais dans la mesure du possible.

